



vernehmlassung.hbb@sbfi.admin.ch

*Votre personne de contact : Barbara Zosso, secrétaire générale*

1er octobre 2024

## Modification de la loi sur la formation professionnelle et de l'ordonnance sur la formation professionnelle. Paquet de mesures pour le renforcement de la formation professionnelle supérieure

Mesdames et Messieurs

Swiss Nurse Leaders est l'association suisse des cadres infirmiers. Notre association compte parmi ses membres plus de 400 cadres infirmiers issus de tous les domaines de soins et de toutes les régions du pays.

Nous regrettons que notre association n'ait pas été invitée à participer à la consultation susmentionnée. Les thèmes de la consultation sont importants pour nos membres et ont des conséquences concrètes pour les institutions de santé - tant dans leur rôle d'institutions formatrices que pour la promotion des possibilités de formation continue et la planification de la carrière des infirmières. Ces deux tâches - tant la formation des futurs professionnels que le développement du personnel - font partie des compétences et des responsabilités des cadres infirmiers. **Nous vous demandons donc de prendre en compte notre association à l'avenir lors des consultations sur les questions de formation dans le domaine des soins.**

### Remarques générales

Swiss Nurse Leaders soutient l'objectif de renforcer l'attractivité de la formation supérieure en soins infirmiers. Nous estimons toutefois qu'il est essentiel que les différences avec les formations de niveau universitaire restent claires et que les compétences et profils respectifs soient reconnaissables. Cela est indispensable pour des raisons de protection de la santé.

L'accès aux formations de l'enseignement supérieur doit être encouragé, sans pour autant que les compétences des profils de l'enseignement supérieur soient réduites.

### Introduction des titres complémentaires « professional Bachelor » et « Professional Master »

**Swiss Nurse Leaders s'oppose à l'introduction de ces compléments au titre.** Ces compléments de titre entraînent une confusion quant aux compétences et aux profils des formations correspondantes, rendent difficile une attribution claire et sont « trompeurs » dans le sens où ils donnent l'impression de formations scientifiques qui sont pourtant clairement réservées aux hautes écoles. Nous estimons que le principe « ce qui est écrit est ce qui est contenu » est indispensable, faute de quoi les rôles et les responsabilités risquent d'être attribués de manière inappropriée, ce qui compromet la sécurité des patients et doit donc être strictement évité. Nous estimons que

l'absence de distinction entre diplôme ES et brevet fédéral dans les mentions de titre est inappropriée et source de confusion.

### **Flexibilisation de l'offre d'études postgrades dans les écoles supérieures (EPD ES)**

Les EPD ES en soins d'anesthésie, soins intensifs et soins d'urgence (AIU) sont particulièrement concernées par cette mesure. Du point de vue de la systématique de formation, Swiss Nurse Leaders estime que ce transfert est compréhensible. Pour des raisons de protection de la santé, qui revêt une importance considérable dans ces formations, il est toutefois indispensable que les nouvelles EPS AIU ne soient pas seulement pilotées en fonction des résultats, **mais que des éléments essentiels de contenu et de forme soient également définis dans le règlement d'examen**. Par analogie avec les filières d'études de bachelor dans le domaine de la santé qui, **pour des raisons de protection de la santé et de garantie de la sécurité des patients**, sont régies par une loi spécifique - contrairement aux filières d'études de bachelor dans d'autres domaines où les écoles sont « libres » - il est également indispensable, pour les formations AIU, que les éléments réglementaires des actuels plans d'études cadres EPD AIU puissent être repris dans le règlement d'examen et les directives d'un EPS AIU (ou alternativement dans les règlements d'examen et directives par spécialisation). Les contenus de formation des prestataires de formation et de pratique doivent rester réglementés et comparables au niveau national.

Concrètement, cela signifie que les éléments suivants doivent également pouvoir être réglementés dans le règlement d'examen et les directives de l'EPS AIN :

- Reconnaissance des contenus et des diplômes des modules préparatoires par la CAQ (actuellement, seuls les diplômes de modules peuvent être reconnus par la CAQ).
- Critères de qualité que les prestataires de formation des modules préparatoires doivent remplir
- Pouvoir fixer de manière contraignante des exigences pour le lieu de formation pratique, telles que :
  - o exigences en matière de personnel et de structures ;
  - o Garantie de l'accompagnement et de l'encadrement des étudiants par des formateurs professionnels ;
  - o la réussite des qualifications semestrielles comme critère d'admission supplémentaire à l'EPS ;
  - o ...

C'est pourquoi notre association ne peut approuver la proposition de transformer les EPD ES AIU en un EPS AIU que s'il est garanti **que des éléments de pilotage par „input“ sont également garantis dans le nouveau cadre d'un EPS**.

Du côté de l'institut de formation, il faut à notre **avis garantir que les hautes écoles spécialisées puissent également proposer des cours de préparation à l'EPS AIN**. Nous sommes convaincus que cela permettrait d'attirer davantage de titulaires d'un bachelor en soins infirmiers vers l'EPS AIU.

Avant de transformer les EPD ES AIU en EPS AIU, il s'agit de de **clarifier le financement des EPS AIU**. Le financement orienté vers le sujet des examens fédéraux doit être réexaminé de manière critique, car dans le domaine des soins, il a tendance à inciter les infirmiers à ne pas opter pour un EPS et à choisir une formation continue non formelle. Les formations en AIU sont importantes pour les soins ; en conséquence, le financement d'un EPS AIN doit être conçu de manière à ce que les infirmières et infirmiers n'aient pas à en supporter eux-mêmes les coûts.

D'une manière générale, la transformation de l'EPD ES AIU en EPS AIU doit avoir pour effet d'augmenter l'attractivité d'une spécialisation AIU pour les infirmiers/infirmières diplômés et d'augmenter le nombre de diplômes AIU - et de rester au minimum stable lors de la transition. Pour réussir cette augmentation de l'attractivité, il est indispensable que l'élaboration du/des règlement(s) d'examen et du/des guide(s) se fasse en étroite collaboration avec les associations professionnelles et spécialisées concernées ainsi qu'avec les spécialistes des domaines des soins d'anesthésie ; des soins intensifs et des soins d'urgence.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de ces points et restons à votre disposition pour toute question.



Mario Desmedt  
Président  
Swiss Nurse Leaders



Daniela Bieri  
Vice-Présidente  
Swiss Nurse Leaders